

## **COMPTE RENDU**

### **DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

**Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, le Lieutenant-Colonel de Gendarmerie Commandant en second le Groupement de Gendarmerie Départementale, et le Directeur-Adjoint Départemental de la Sécurité Publique sont intervenus devant le Conseil Municipal sur le projet de redéploiement police-gendarmerie.**

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

**Monsieur CORDONNIER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.**

#### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013 CONCERNANT LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES**

Il est fait obligation aux Conseils Municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations générales des budgets dans un délai de deux mois précédant l'examen de ceux-ci. Le Conseil Municipal devra donc débattre des taux d'imposition pour l'année 2013, des grandes masses budgétaires et des principaux investissements. Le rapport est joint à la présente convocation.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS - PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE : ADOPTION DE L'ARRETE PREFECTORAL**

Par arrêté du 17 décembre 2012, Monsieur le Préfet a fait connaître le projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois par extension aux communes de Billy, Gièvres, Lassay-sur-Croisne et Mur-de-Sologne. Le Conseil Municipal doit se prononcer dans un délai de 3 mois.

**Donne, à la majorité : 4 abstentions (M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY) un avis favorable au projet de Monsieur le Préfet.**

#### **AFFAIRES SCOLAIRES**

##### **REFORME DES RYTHMES A L'ECOLE PRIMAIRE**

Le rapport est joint à la convocation.

**Décide à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET et M. DUJARDIN) de reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 l'application de la réforme des rythmes à l'école primaire.**

## **AVIS SUR LA MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE**

Madame la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale en Loir-et-Cher m'a fait part de l'ouverture d'une 10<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire et la régularisation d'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle des Tuileries, et de fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe à l'école primaire Saint-Marc qui s'accompagne d'un retrait du ¼ du poste de décharge de direction.

### **A l'unanimité :**

- se déclare favorable à l'ouverture d'une 10<sup>ème</sup> classe élémentaire et à la régularisation d'une 5<sup>ème</sup> classe maternelle à l'école des Tuileries ;
- s'oppose à la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe à l'école Saint-Marc car cela impliquerait des classes à 3 niveaux et des effectifs qui pourraient varier de 24 à 27/28 par classe pour des élèves qui sont en grande partie allophones ;
- en conséquence décide, puisque la construction de pavillons (17 en 2013 et 19 en 2014) amènera forcément des enfants à l'école Saint-Marc, de maintenir un groupe scolaire dans le quartier Saint-Marc rénové.

## **OPERATIONS IMMOBILIERES**

Des propriétaires ont accepté de céder à la Ville des parcelles, au prix de 4 € le m<sup>2</sup>, pour des opérations de voirie :

### **ACQUISITION DE TERRAINS CHEMIN DU PETIT ORME**

Trois parcelles cadastrées section AO n° 794 d'une superficie de 161 m<sup>2</sup>, n° 783 d'une superficie de 98 m<sup>2</sup>, n° 785 d'une superficie de 50 m<sup>2</sup>.  
Un plan parcellaire est joint à la convocation.

**Voté à l'unanimité**

### **ACQUISITION DE TERRAIN A L'ANGLE RUE DU PETIT VAUVERT ET RUE DE L'ETANG CLAIR**

Une parcelle cadastrée section CY n° 224 d'une superficie de 140 m<sup>2</sup>.  
Un plan parcellaire est joint à la convocation.

**Voté à l'unanimité**

### **ACQUISITION DE TERRAIN A L'ANGLE RUE DU GUIDAULT ET RUE DE LA GAUCHERIE**

Une parcelle cadastrée section AH n° 302 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>.  
Un plan parcellaire est joint à la convocation.

**Voté à l'unanimité**

### **TERRES DE LOIRE HABITAT – CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS ROUTE DE SELLES-SUR-CHER : GARANTIES D'EMPRUNTS**

Le rapport est joint à la convocation ainsi que les demandes de garantie et les conventions.

**Voté à l'unanimité**

### **POLITIQUES EDUCATIVES LOCALES : ANNEE 2013**

Dans le cadre des Politiques Educatives Locales, le financement de deux opérations est demandé à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations : l'accès des jeunes à la formation et à l'emploi pour 2 500 euros et l'engagement, la prise d'initiative et la mobilité des jeunes, ainsi que l'éducation tout au long de la vie, dans une démarche d'éducation populaire pour 3 500 euros.

**Voté à l'unanimité**

### **CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ATELIER PAR L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI**

Le rapport est joint à la convocation.

**Voté à l'unanimité**

### **CONVENTION AVEC CŒUR DE FRANCE-CŒUR D'AFRIQUE POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX RUE DE PRUNIERIS : RENOUVELLEMENT**

La convention d'occupation de locaux rue de Pruniers par l'association Cœur de France-Cœur d'Afrique est reconduite pour une durée de 3 ans aux mêmes conditions pour un loyer annuel de 4 800 euros.

**Voté à l'unanimité**

### **CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS POUR L'OCCUPATION D'UN LOCAL A L'ANCIENNE ECOLE DE FILLES DE LANTHENAY**

Le Centre Hospitalier de Blois recherchait un local pour l'accueil et le suivi d'enfants handicapés de notre Ville et de sa région. Le local précédemment occupé par l'association des garde-malades est mis à sa disposition à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013 moyennant une indemnité mensuelle de 150 euros incluant les charges de chauffage, d'électricité et d'eau.

**Voté à l'unanimité**

## **CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE RACCORDEMENT E.R.D.F.**

Deux conventions doivent être établies pour le passage d'ouvrages sur la rue des Joncs (C.R. n° 15) et l'allée des Genêts pour le raccordement de 11 lots, et sur la parcelle cadastrée section BZ n° 631 au lieu-dit « les Marnières de Plaisance ».

**Voté à l'unanimité**

### **RUE JOSEPH GAVEAU**

#### **EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS**

Le rapport est joint à la convocation.

**Voté à l'unanimité**

#### **ANNULATION DE LA CONVENTION CONCERNANT UN LOTISSEMENT PRIVE**

Suite à la convention adoptée le 18 juin 2012 avec la société Star Immo, celle-ci a versé la participation de 8 400 euros T.T.C. mais a réalisé à ses frais les travaux demandés à la Ville. Il appartient donc de la rembourser.

**Voté à l'unanimité**

### **DENOMINATION DE VOIES**

Le rapport et les plans sont joints à la convocation.

D'une part, dans le quartier de Saint-Marc réhabilité :

- voie (au sud du quartier) qui part de la rue de Saint-Marc jusqu'à l'ancienne ligne S.N.C.F. : confirmation de la **rue Hubert Fillay**
- voie (à l'est du quartier) qui part de la rue Hubert Fillay jusqu'à l'ancienne ligne S.N.C.F. : **rue Condorcet**
- voie (au nord du quartier) qui part de la rue de Saint-Marc jusqu'à la rue précédente : **rue Paul Besnard**
- voie (au nord-ouest du quartier) qui part de la rue de Saint-Marc jusqu'à la rue Paul Besnard : **rue Maurice Vannereau**
- voie (au centre du quartier) qui part de la rue Hubert Fillay jusqu'à la rue Paul Besnard : **rue Voltaire.**

D'autre part,

- voie qui part de l'allée du 2 septembre 1944 à la rue de Plaisance (cadastrée CE n° 66 et n° 78) : **rue Honoré de Balzac."**

**Voté à l'unanimité**

### **VERSEMENT DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 4 L TROPHY**

Afin de soutenir le « 4L Trophy 2013 » à vocation humanitaire et sociale, organisé par deux étudiants en 3<sup>ème</sup> année à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire à Blois (E.N.I.V.L.), la Ville propose une subvention de 300 euros.

**Voté à l'unanimité**

### **REMISE GRACIEUSE DE PENALITES CONCERNANT DES TAXES D'URBANISME**

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse de pénalité à **M. CORREIA Paulo et Mme RACINEAU Stéphanie** – N° P.C. : 19410R0060 pour la somme de 65,66 euros et **M. BLANCHET Olivier** – N° P.C. : 19409R0039 et 19409R0062 pour la somme de 81,60 euros.

**Voté à l'unanimité**

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le rapport est joint à la convocation.

➤ **SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – INTERVENTION D'UNE PSYCHOLOGUE**

**Voté à l'unanimité**

➤ **MEDIATHEQUE – REMUNERATION D'INTERVENANTS**

**Voté à l'unanimité**

➤ **CLASSE DE NEIGE : INDEMNITE A VERSER AUX ACCOMPAGNATEURS**

**Voté à l'unanimité**

➤ **TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Voté à la majorité : 3 abstentions (M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)**